

Rapport du jury

Examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe Promotion interne – Session 2023

Spécialités « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « Espaces verts et naturels » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe d'accès par la voie de la promotion interne a été ouvert au titre de l'année 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « Espaces verts et naturels » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 18 octobre au 23 novembre 2022
Date de limite de dépôt des dossiers	Le 1 ^{er} décembre 2022
Epreuve d'admissibilité	Le 13 avril 2023
Jury d'admissibilité	Le 15 juin 2023
Epreuve d'admission	Du 18 au 20 septembre 2023
Jury d'admission	Le 28 septembre 2023

2) Les conditions particulières d'accès :

L'examen professionnel est ouvert soit :

- aux membres du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux justifiant de 8 ans au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique,
- aux adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique,
- aux adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

3) Les candidats :

184 candidats se sont inscrits et 165 ont été admis à concourir.

Par spécialité, la répartition des candidats admis à concourir était la suivante :

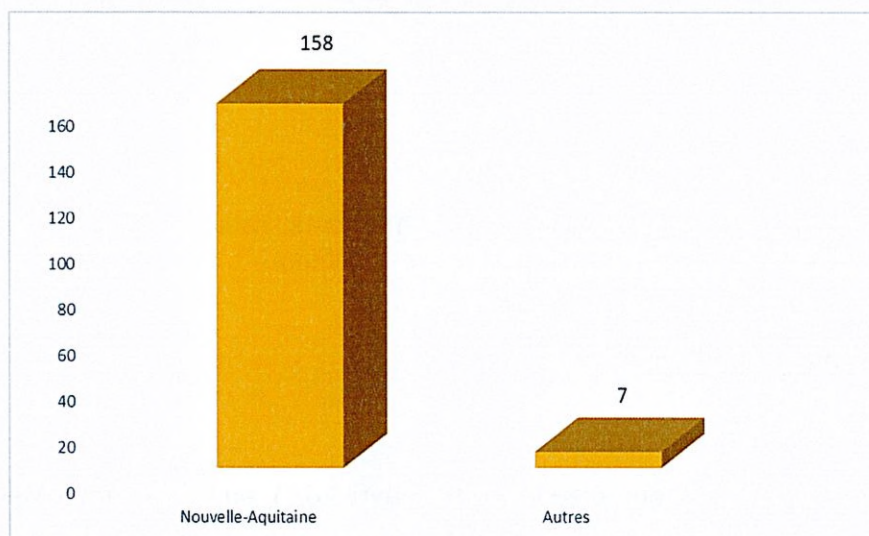
- 88 candidats en « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » (53,30 %)
- 51 candidats en « Espaces verts et naturels » (31%)
- 26 candidats en « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » (15,70 %)

18 candidats ont été refusés à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès.

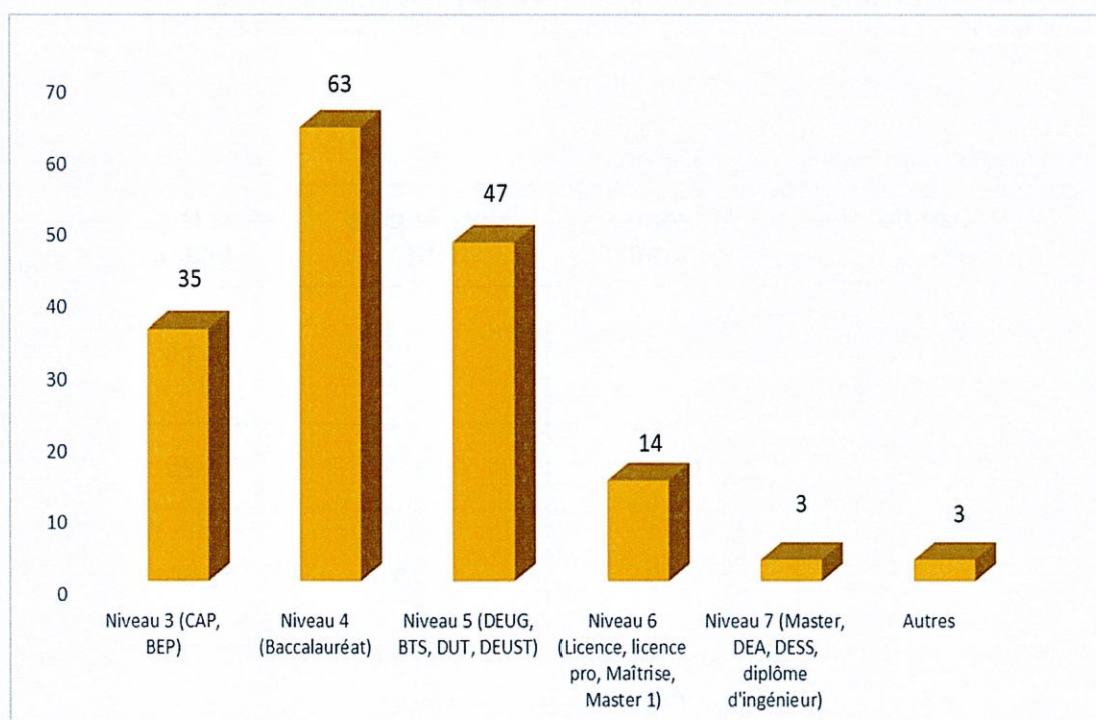
1 candidat a annulé son inscription.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

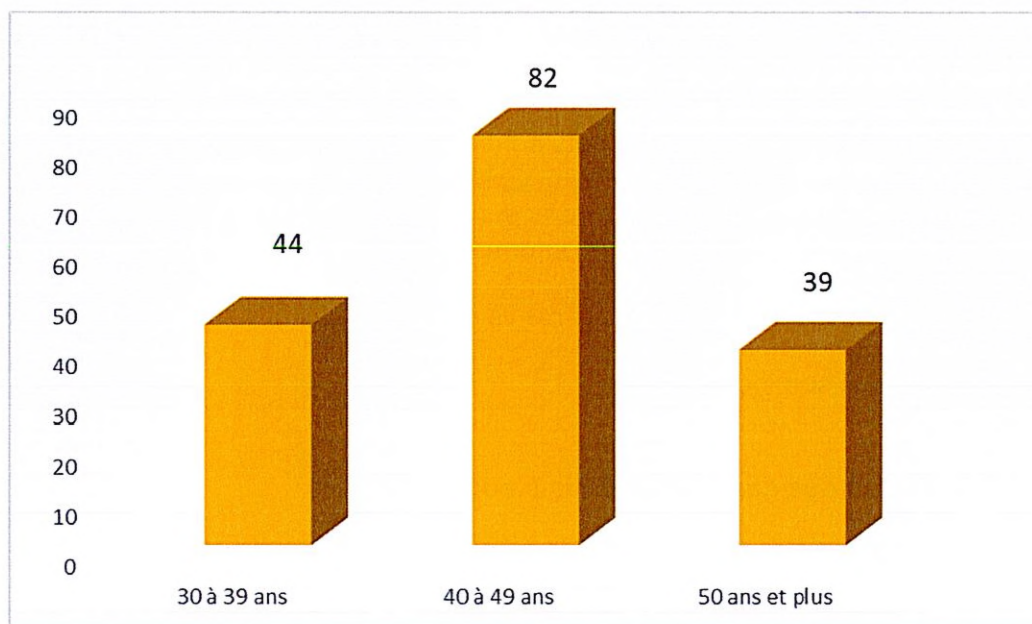
- ✓ **Par région :**



- ✓ **par niveau d'études :**



✓ par tranches d'âges :



4) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A et B et personnalités qualifiées.

5) L'épreuve d'admissibilité :

a) Déroulement

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 13 avril 2023, au Pin Galant à Mérignac.

b) Contenu

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

c) Présence et résultats

Spécialités	Candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	69	8,39	16	0,75	14
Espaces verts et naturels	43	6,94	14	1,25	11
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	21	7,60	11,75	3,50	4

133 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admissibilité, ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 19,4%.

6) Le jury d'admissibilité :

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

Spécialités	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10/20	25
Espaces verts et naturels	10/20	7
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10/20	3
Total		35

26,3 % des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel ont été déclarés admissibles.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 1 copie a été écartée du processus de sélection car elle comprenait des signes distinctifs : indication d'une ville autre que celle indiquée sur le sujet et signature du candidat.

7) L'épreuve d'admission :

a) Déroulement

L'épreuve d'admission s'est déroulée du lundi 18 au mercredi 20 septembre 2023, au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury était composé 6 membres : deux élus locaux, deux fonctionnaires territoriaux et deux personnalités qualifiées.

b) Contenu

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée totale : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

c) Présence et résultats

Spécialités	Candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	24	10,02	16	4,50	2
Espaces verts et naturels	7	12,71	18,50	8	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	9,17	12	7	0

34 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admission, ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 2,8 %.

8) Le jury d'admission :

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Spécialités	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10/20 soit 30 points	12
Espaces verts et naturels	10/20 soit 30 points	5
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10/20 soit 30 points	1
Total		18

9) Statistiques :

Spécialités	Admis à concourir		Présents à l'épreuve d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2021	2023	2021	2023	2021	2023	2021	2023
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		88		69		10/20		25
Espaces verts et naturels	42	51	31	43	12/20	10/20	5	7
Ingénierie, informatique et systèmes d'information		26		21		10/20		3

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2021	2023	2021	2023	2021	2023
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		24		10/20		12
Espaces verts et naturels	5	7	11,17/20	10/20	5	5
Ingénierie, informatique et systèmes d'information		3		10/20		1

10) Analyse et conclusion :

a) Observations générales des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité :

Les sujets étaient d'actualité et adaptés à l'épreuve. Les candidats ont généralement un manque de méthodologie pour la construction de la note.

b) Observations générales des correcteurs de l'épreuve d'admission :

Le niveau des candidats était ne correspondait pas au niveau attendu. Les candidats avaient dans l'ensemble peu préparé leur épreuve.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

La Présidente du Jury,



Mme Christiane BOURSEAU

□ □ □ □